

Programme d'études en Allemagne (PEA) pour professeurs d'histoire et géographie titulaires

Appel à candidatures

Organisé dans le cadre d'une coopération entre le ministère français de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et le ministère de l'Éducation du Land de Hesse, et financé par le DAAD, ce programme offre la possibilité aux professeurs d'histoire et géographie titulaires d'effectuer un mois de formation pratique et pédagogique en Allemagne.

Durant cette période, leur remplacement est assuré par leur académie.

Ce programme vise à former les professeurs d'histoire-géographie à l'enseignement en langue allemande de leur discipline. Il s'adresse tout particulièrement aux professeurs souhaitant préparer une certification « DNL » (certification complémentaire d'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique), en vue d'enseigner notamment dans les sections européennes et les sections Abibac.

Les candidats retenus par une commission de sélection franco-allemande sont accueillis à l'université et au *Studienseminar für Gymnasien* de Francfort-sur-le-Main. Ils effectuent un stage d'enseignement au sein d'un établissement d'enseignement secondaire du Land de Hesse et suivent en parallèle un programme de formation spécifique à l'université, orienté d'après leur discipline et complété par des cours de perfectionnement en allemand. L'ensemble du stage se déroule sous la responsabilité d'un tuteur allemand.

Durée du programme

1 mois (du 31 janvier au 27 février 2022) ; aucune prolongation n'est possible.

Position administrative et traitement

Les professeurs restent en position d'activité et continuent d'être rémunérés sur leur poste.

Aide financière

450 €

Assurances et mutuelles

Les professeurs doivent effectuer les démarches administratives auprès de leurs assurances et mutuelles.

Conditions de candidature

Être professeur d'histoire et géographie titulaire et exercer dans un établissement public français du second degré.

Attention : seuls les dossiers comprenant les avis hiérarchiques et l'autorisation rectorale nécessaires pour la présentation de cette candidature sont éligibles à ce programme. Voir ci-dessous les modalités d'obtention de ces avis hiérarchiques.

Connaissance de l'allemand

Une bonne connaissance de l'allemand est requise, correspondant au niveau B2 (ou supérieur) du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Les candidats joignent à leur dossier de candidature le résultat du test onSET (www.onset.de).



Deutscher Akademischer Austauschdienst
Office allemand d'échanges universitaires

Candidature en ligne

cf. instructions ci-dessous

Renseignements

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires

Maison de la Recherche – Sorbonne Université

M. Kilian Quenstedt

28, rue Serpente

75006 Paris

Tél. : 01 53 10 58 32

Courriel : quenstedt@daad.de

Date limite de dépôt de dossier : 14 octobre 2021

Publication du programme PEA au Bulletin Officiel de l'Éducation nationale :

Le dispositif PEA dispose d'une page dédiée du portail Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/cid144682/programme-allemande-professeurs-hg.htm>

Un lien vers la note de service relative aux échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants y est disponible, dès publication du texte.

Recommandations importantes sur la procédure de candidature

Avant de soumettre votre candidature, nous vous invitons à tenir compte des indications ci-dessous. Elles vous permettront de nous faire parvenir un dossier complet et de nous aider ainsi à traiter les dossiers soigneusement et rapidement en vue de la commission de sélection.

Merci de consulter attentivement le « *Guide de candidature* » (disponible en pdf sur <http://www.daad-france.fr/candidature>).

Procédure de candidature : 1^{ère} étape (Obtention des avis hiérarchiques et de l'autorisation rectorale)

- La candidature doit être validée par les avis du chef d'établissement, de l'IA-IPR et du DAREIC (ou autre représentant du recteur disposant de la délégation de signature).
- Le dossier de demande d'avis hiérarchiques (voir ci-dessous) est une pièce nécessaire à la constitution du dossier de candidature. Il est recommandé au candidat de prendre l'attache de son chef d'établissement et de son IA-IPR dès la rentrée de septembre.
- Le point de contact du candidat pour la finalisation du dossier de demande d'avis hiérarchiques et l'obtention de l'autorisation rectorale est la DAREIC de son académie.

Procédure de candidature : 2^{ème} étape (*Funding Guide*)

- Cherchez votre programme de bourses dans la base de données www.funding-guide.de (=Stages d'enseignement pour professeurs d'histoire et géographie titulaires / PEA).
- Cliquez ensuite sur le bouton « Bewerbung einreichen / Submit application » qui vous renvoie vers le [portail de candidature du DAAD](#) et choisissez la langue du portail (allemand ou anglais).

Procédure de candidature : 3^{ème} étape (portail de candidature)

- Le dépôt du dossier de candidature se fait en ligne sur le portail du DAAD <https://www.mydaad.de>.
- Le portail de candidature est accessible au plus tard 6 semaines avant la date limite de candidature et est ouvert jusqu'à minuit le dernier jour de candidature. Une fois le délai passé, il n'est plus possible de déposer de candidature. **Nous vous conseillons vivement de déposer votre candidature en ligne au plus tard quelques jours ouvrés avant la date limite afin de pouvoir résoudre les éventuels problèmes techniques qui pourraient survenir lors de la procédure. En cas de problèmes techniques, veuillez SVP contacter notre service informatique : portal@daad.de (en anglais ou en allemand), en joignant des copies d'écran à votre courrier.**
- Préparer votre candidature conformément aux instructions données dans le « *Guide de candidature* » mentionné ci-dessus.
- Soyez attentif à fournir l'ensemble des pièces justificatives demandées (cf. liste ci-dessous).

- À l'issue de la candidature en ligne, un document récapitulatif (« **Bewerbungszusammenfassung** » / « **Application summary** ») est disponible sur le portail. Il est exclusivement destiné à vos archives ; il **n'est pas** utile de nous envoyer ce récapitulatif par voie postale.

Pièces à joindre (à télécharger sur le portail de candidature)

- **Un curriculum vitae en français et un curriculum vitae en allemand.**
- **Une lettre de motivation** (en français).
- **Votre dernier diplôme universitaire** (contrairement aux indications données sur le portail de candidature, **nous n'exigeons pas de traduction en allemand de ce diplôme** ; il n'est pas nécessaire non plus de le faire certifier conforme).
- **Votre arrêté de titularisation.**
- **Le certificat de langue onSET** (datant de moins de 6 mois) attestant le niveau d'allemand, obtenu après passage d'un test auprès d'un Institut Goethe (frais : environ 15 €) ou d'un lecteur du DAAD (gratuit).
Sont dispensés du test de langue les titulaires des certifications ou diplômes suivants : DSH, TestDaf, licence d'allemand, baccalauréat franco-allemand, OIB allemande, Abitur (ci-inclus Abibac) (fournir une copie de la certification ou du diplôme).
- Le dossier de demande d'avis hiérarchiques dûment motivé et signé.
- Le candidat peut, le cas échéant, également joindre toute attestation susceptible de soutenir la candidature (certificats de stages, certificats de travail, liste de publications, Europass mobilité, etc.).

Le cas échéant, si l'ensemble des documents et signatures n'a pu être obtenu avant la date limite du dépôt du dossier, il est possible de compléter ce dernier en chargeant des pièces complémentaires sur le portail de candidature du DAAD jusqu'au 15 novembre de l'année en cours.

DOSSIER DE DEMANDE D'AVIS HIERARCHIQUES

Le présent dossier a pour objet de permettre aux professeurs souhaitant candidater au programme d'étude en Allemagne (PEA) de présenter leur projet en vue d'obtenir l'avis et l'autorisation de leur hiérarchie. Il constitue l'une des pièces nécessaires au dossier de candidature à remettre au DAAD, opérateur du programme PEA.

Pour plus d'informations sur le PEA, voir le portail Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/cid144682/programme-allemande-professeurs-hq.html>.

Procédure à suivre

1. Constitution du dossier de demande d'avis hiérarchiques

a. Formulaires (ci-dessous) à compléter :

- Identification du candidat ;
- Avis hiérarchiques (chef d'établissement et IA-IPR) dûment motivés, datés et signés.

b. Documents à joindre (ces documents sont également nécessaires pour la constitution du dossier de candidature auprès du DAAD, une copie conviendra ici) :

- votre CV en français ;
- une lettre de motivation.

2. Envoi du dossier pour avis du DAREIC (ou autre représentant du recteur)

Cet envoi permettra de faire compléter le tableau des avis hiérarchiques par le recteur ou son représentant. Le point de contact sur ce programme est la **délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC)** : <https://www.education.gouv.fr/les-delegues-academiques-aux-relations-europeennes-et-internationales-41516>

Le dossier devra être envoyé auprès de la DAREIC **avant le 27 septembre 2021** de façon à obtenir à temps l'avis de votre recteur.

NB : S'agissant du dossier de candidature complet, la date limite de dépôt sur la plateforme du DAAD est le **14 octobre 2021 à minuit**.

1. Identification du candidat

NOM :

Prénom :

Statut :

Grade :

Ancienneté :

Etablissement d'exercice actuel :

Niveau estimé en langue allemande (CECRL) :

Le cas échéant, expérience d'enseignement en langue allemande :

Disposez-vous d'une certification DNL en langue allemande ?

OUI NON

Si oui, date d'obtention :

Si non, projetez-vous de passer l'examen permettant d'obtenir la certification DNL en langue allemande ?

OUI NON

Le cas échéant, votre candidature s'inscrit-elle dans le projet de votre établissement ou de votre académie autour de l'enseignement de l'histoire-géographie en allemand ?

OUI NON

Si oui, précisez :

2. Avis hiérarchiques

Pour être recevable, la candidature doit être revêtue de l'ensemble des avis hiérarchiques

	R	F	TF	AVIS MOTIVE	NOM, DATE, SIGNATURE, CACHET
Chef d'établissement					
IA-IPR					
DAREIC (ou autre représentant disposant de la délégation de signature du Recteur)					
R : Réservé F : Favorable TF : Très Favorable					